



Ville de Vincennes

DÉPARTEMENT  
DU VAL-DE-MARNE

DOSSIER : N° DP 094 080 23 00019  
Déposé le : 01/02/2023  
Dépôt affiché le : 01/02/2023  
Demandeur : Monsieur GRIMPREL Philippe  
Nature des travaux : Surélévation et extension  
Sur un terrain sis à : 35 avenue de la République  
à Vincennes (94300)  
Référence(s) cadastrale(s) : P 34

**ARRÊTÉ**

d'opposition à une déclaration préalable  
au nom de la commune de Vincennes

ARRETE N° 23-170

**Le Maire de la Commune de Vincennes**

VU la déclaration préalable présentée le 01/02/2023 par Monsieur GRIMPREL Philippe,  
VU l'objet de la déclaration :

- pour la surélévation de la toiture sur la façade arrière et l'extension du rez-de-chaussée sur façade cour. ;
- sur un terrain situé : 35 avenue de la République à Vincennes (94300)

VU le Code de l'Urbanisme, notamment ses articles L.421-1 et suivants,  
VU le Code du Patrimoine et notamment les articles L.621-32 et L.632-1,

VU le Plan Local d'Urbanisme (PLU) approuvé le 30 mai 2007, modifié les 30 septembre 2009, 29 septembre 2010, 29 juin 2011, 18 décembre 2013, 29 mars 2016, 30 janvier 2017, 1er octobre 2019 et 5 juillet 2022,

VU l'avis du service métropolitain de l'architecture et du patrimoine - pôle 94 en date du 13 février 2023,

**Considérant** que le projet est situé sur un emplacement réservé pour la construction de logements sociaux (article L.151-41-4° du Code de l'Urbanisme),

**Considérant** que le projet porte sur la surélévation et l'extension d'une maison individuelle, et qu'il ne prévoit pas de création de logements sociaux,

**Considérant** que le projet ne respecte pas les dispositions de l'emplacement réservé pour la construction de logements sociaux (article L.151-41-4° du Code de l'Urbanisme),

**ARRÊTE**

**ARTICLE UNIQUE**

La présente déclaration préalable fait l'objet d'une décision d'**opposition**.

Vincennes, Le 30 MARS 2023  
Charlotte LIBERT-ALBANEL



Maire de Vincennes  
Conseillère Régionale d'Ile-de-France